

MINEURS
ISOLÉS

Réquisition pour mineurs

Juste avant Noël, à Marseille, un collectif d'aide aux exilés a ouvert un squat pour mettre à l'abri des mineurs non accompagnés et des familles avec enfant. Depuis, le combat politique se poursuit, et le quotidien d'un collectif de 250 personnes se co-construit.

« **S** OS mineur·es isolé·es : Martine Vassal hors-la loi. » Depuis le 18 décembre, les fenêtres de l'hôtel départemental des Bouches-du-Rhône donnent sur une banderole accusant sa présidente LR. Elle orne la façade d'un ancien couvent appartenant au diocèse réquisitionné par un groupe d'aide aux migrants. Il y loge environ 250 exilés, 110 mineur·es non accompagnés (MNA) et 40 familles dont 63 enfants. Deux étages de chambres avec salle de bain, des dortoirs avec des lits superposés, une cuisine collective, une salle de jeu pour les petits, une infirmerie... les solidaires ont organisé l'espace en co-construction avec les hébergés. Une vingtaine de personnes assure le fonctionnement du collectif qui a pu se meubler, réparer le bâtiment, proposer des activités, offrir des repas... grâce à la mobilisation des Marseillais.

Ce squat ne veut pas se substituer aux institutions, mais vise à leur mettre la pression. Un an plus tôt, les mêmes militants (Réseau éducation sans frontières, Médecins du monde, Collectif MIE 13, Emmaüs...) avaient occupé une église du Vieux-Port et obtenu, en quelques jours, la création d'un foyer d'urgence pour les MNA. Cette fois, la réponse institutionnelle tarde. L'Addap13, association chargée de l'accueil MNA, a dès les premiers jours dépêché trois travailleurs sociaux pour répertorier les mineurs. Suite à cette

visite, une quinzaine ont été placés en hôtel. Depuis, les prises en charge se font au compte-gouttes. Suite à un rassemblement devant ses portes début janvier, le conseil départemental a reçu une délégation. Les agents départementaux ont insisté sur le retrait de la banderole, puis ont promis le placement à l'hôtel de l'ensemble des MNA dans les trois jours, et l'ouverture de 500 places en maison d'enfant à caractère social d'ici l'été. Un mois plus tard, la première promesse reste en l'air.

Scolarisation et accès aux droits

Le collectif organise donc le quotidien, tout en poursuivant le combat. Lors d'une manifestation le 13 février, il rappelle leurs responsabilités à l'État, au conseil départemental, à l'aide sociale à l'enfance et à l'Office français de l'immigration et l'intégration. En attendant leur prise en charge, il assure l'accompagnement des familles et MNA dans leurs démarches d'accès aux droits. Tous les adolescents sont inscrits à l'évaluation du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV), et sont sur liste d'attente pour une place en collège ou lycée. « *Le problème c'est que nous sommes trop peu nombreux pour les accompagner le jour du test, ou leur montrer le chemin quand ils ont une place à l'école. On n'a pas d'éducateurs pour assurer ce travail.* »

En 2018, le tribunal administratif de Marseille a prononcé 186 ordonnances de référé pour enjoindre le département à prendre en charge, rapidement et sous astreinte, les mineurs bénéficiant d'une ordonnance de placement provisoire signée par un juge des enfants. De son côté, le département assure prendre sa part en accueillant 830 mineurs étrangers, et se défausse sur l'État en lui demandant d'assumer ce flux migratoire. Or en France un MNA est un mineur en danger avant d'être un étranger. En niant son devoir de mise à l'abri et d'accompagnement, Martine Vassal est décidément hors-la-loi.

Myriam Léon

